

Ministère de l'Équipement
et des Transports
Agence Nationale de
l'Aviation Civile



N° DG/ANAC

Le Directeur Général

المدير العام

Décision N°...../DG/ANAC portant adoption d'un modèle
d'attestation médicale délivré aux personnels mauritaniens de
l'aéronautique civile

Le Directeur Général,

- Vu la loi N°2011-02 du 27 Février 2011 portant code de l'aviation civile ;
- Vu le Décret N°2011-092 du 31 Mars 2011 portant application des dispositions de la loi N°2011-020 du 27 Février 2011 portant code de l'aviation civile ;
- Vu l'arrêté N°598-2011 du 07 avril 2011 portant adoption du règlement technique aéronautique N°1 (RTA1) relatif aux licences du personnel de l'aéronautique civile ;

Sur proposition du Directeur de la Sécurité Aéronautique de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Décide

Article premier : Le modèle de l'attestation médicale, délivrée au personnel aéronautique titulaire d'une licence ou d'un certificat et d'une qualification mauritanienne est fixé en annexe.

Article 2 : Le format de l'attestation médicale n'excède pas 15 cm x 19 cm. Le support sur lequel l'attestation médicale est délivrée est blanc. Le format de l'attestation médicale comporte 18 rubriques, les mentions y sont indiquées en arabe et en français :

Page 1 :

- 1-République Islamique de Mauritanie et le logo de l'ANAC
- 2-Certificat médical et Class
- 3-Nom du médecin – examinateur
- 4-Numéro de l'Agrément du médecin
- 5-Certifie que (Nom, Prénom et adresse)
- 6-Date et Lieu de naissance
- 7- la taille
- 8- couleurs des cheveux

- 9- le poids
- 10- couleurs des yeux
- 11- a subi les examens médicaux pour l'aptitude physique prévus par le règlement technique aéronautique RTA1

Page 2 :

- 12-Date de l'Examen
- 13-Résultat
- 14-Observations
- 15-Signature et cachet de l'examineur
- 16- La période de validité des examens médicaux est calculée à partir du jour de l'examen médical
- 17-Pour les ATPL et CPL la validité de l'attestation médicale est de 12 mois. Cette période est ramenée à 6 mois si le candidat est âgé de plus de 40 ans.

Pour les PPA, EPA, ATC, TEA, ATE, RSO la validité de l'attestation médicale est de 24 mois. Cette période est ramenée à 12 mois si le candidat est âgé de plus de 40 ans.

Pour les PNC la validité de l'attestation médicale est de 12 mois.

18-Signature du titulaire

Article 3 : Le formulaire de l'attestation médicale mauritanienne et les conditions de délivrance seront mis à la disposition de chaque médecin agréé par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Chaque médecin ou centre d'expertise médicale agréé pour l'évaluation de l'aptitude physique et mentale des candidats à la délivrance et au renouvellement de la licence (certificat) mauritanienne, devra remettre à chaque candidat qu'il aura examiné l'original de la présente attestation médicale mauritanienne, dûment remplie et signée. Il communiquera aussi au Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile les résultats de chaque examen effectué au titre de son agrément.

Article 4 : Le Directeur de la Sécurité Aéronautique est chargé de l'application de la présente décision qui prend effet à partir de la date de sa signature.

Le Directeur Général

Aboubekrine Seddigh Ould Mohamed El Hacen

Annexe : Le modèle de l'attestation médicale

الجمهورية الإسلامية الموريتانية (1) REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE			
ANAC		و.و.ا. م	
(2) ATTESTATION MEDICALE شهادة صحية			
CLASSE N°		الدرجة	
(3) Nom de l'Examineur		(4) Agrément N °	
اسم الطبيب الفاحص		رقم الرخصة	
(5) Certifie que : يشهد أن :			
Nom :			
Prénom :			
Adresse :			
(6) Date et Lieu de naissance : تاريخ و محل الميلاد :			
Le : à :			
(7) taille	(8) cheveux	(9) poids	(10) yeux
القامة	الشعر	الوزن	لون العيون
(11) a subi les examens قد خضع للفحوصات اللازمة médicaux pour l'aptitude physique et Mentale prévus par le RTA 1 - PEL			

(12) Date de l'Examen تاريخ الفحص	(13) Résultat النتيجة
(14) Observations ملاحظات	
(15) Signature et cachet de l'Examineur توقيع وختم الطبيب الفاحص	
(16) la période de validité des examens médicaux est calculée à partir du jour de l'examen médical, مدة صلاحية الفحوصات تبدأ من يوم الفحص الطبي	
(17) - Pour les ATPL et CPL la validité de l'<i>attestation médicale</i> est de 12 mois. Cette période est ramenée à 6 mois si le titulaire est âgé de plus de 40 ans - Pour les PPA, EPA, ATC TEA, ATE, RSO la validité de l'<i>attestation médicale</i> est de 24 mois. Cette période est ramenée à 12 mois si le titulaire est âgé de plus de 40 ans. - Pour les PNC la validité du certificat médical est de 12 mois. صلاحية الشهادة لطيار خطوط جوية و طيار تجاري 12 شهر والباقيون 24 شهر و للجميع نصف المدة بعد تجاوز الأربعين	
(18) Signature du titulaire توقيع صاحب الشهادة	